

## Corporate governance report – France

---

### La gouvernance d'entreprise des sociétés cotées – Avril 2010

Les principes de la gouvernance d'entreprises des sociétés cotées tirent leur origine des rapports VIENOT de juillet 1995 et juillet 1999, des rapports BOUTON de septembre 2002, janvier 2007 et octobre 2008 sur les recommandations concernant la rémunération des dirigeants des sociétés cotées. Cet ensemble de recommandations fut préparé par des groupes de travail de L'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF). Cette « consolidation » des travaux menés par des présidents de grandes sociétés françaises constitue une réponse à la communication de la Commission Européenne sur la gouvernance d'entreprise et le droit des sociétés, qui préconise que chaque Etat membre désigne un code de référence auquel les sociétés devront se conformer ou expliquer en quoi leurs pratiques diffèrent et pour quelles raisons.

Ce rapport avait fait plusieurs recommandations. Notre société se conforme strictement à ces recommandations, à l'exception des points ci-dessous :

**7.1 La représentation des salariés et des salariés actionnaires** – La politique actuelle de la société est d'avoir 14 membres du conseil. Dans ce conseil, 8 sont des administrateurs indépendants et 6 des administrateurs cadres. De ces administrateurs cadres, 2 sont des fondateurs et 4 sont des employés.

**14.2.1. Revue des comptes par un comité d'audit** – La société a un comité d'audit qui comprend

3 administrateurs indépendants. Tous les membres du comité sont des financiers et un membre est l'expert financier. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre (un jour avant la réunion du conseil d'administration) pour revoir et examiner les états financiers.

**17. Déontologie pour les directeurs** – La législation locale des entreprises ne demande pas que les directeurs détiennent personnellement des actions de la société. Cependant, la plupart des directeurs, excepté 4, détiennent personnellement des parts de la société.